

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

Date de la convocation
14.10.2025

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 10
Votants 12

L'an deux mille vingt cinq,
le vingt octobre,
à 19 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme ENON, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme PINEAU, Mme THOMAS,
M. LAMBERT, Mme ETourNEUX, Mme POUZIN.

EXCUSES :

M. DAZAS, M. DOUX, Mme MAUBERGER, M. TOURAINE, Mme GELLY, Mme VAY, Mme BOURGERIE.
Pouvoir de M. Jean-Louis DOUX à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de M. Dominique TOURAINE à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Admission en non valeur

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Malgré ses poursuites, le Service de gestion comptable Nord-Vienne n'a pas pu obtenir le paiement des sommes ci-dessous :

- ✓ Titre 25 du 26/02/2019 de 82,63 € à l'encontre d'une personne qui a été bénéficiaire de l'ALT,
- ✓ Titre 166 du 08/09/2008 de 460 € (sur lequel il reste 360 €) émis à l'encontre de la direction des affaires scolaires et universitaires (86),
- ✓ Titre 167 du 08/09/2008 de 460 € (sur lequel il reste 360 €) émis à l'encontre de la direction des affaires scolaires et universitaires (86),
- ✓ Titre 4 du 22/01/2021 de 262,32 € émis à l'encontre d'une famille qui a été bénéficiaire de l'ALT,

Aussi, le Service de gestion comptable Nord-Vienne sollicite du CCAS l'admission en non-valeur de ces sommes.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur l'admission en non-valeur de la somme totale de 1 064.95 €.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... 3.1.OCT. 2025 ..

Publié le : ... 3.1.OCT. 2025 ..

Notifié le :